Ordonnance Souveraine n° 16.312 du 6 mai 2004 rendant exécutoire l'accord entre la Communauté européenne et la Principauté de Monaco sur l'application de certains actes communautaires au territoire de la Principauté de Monaco, fait à Bruxelles le 4 décembre 2003

*Type* Texte réglementaire

Nature Ordonnance Souveraine

Date du texte 6 mai 2004

Publication <u>Journal de Monaco du 4 juin 2004<sup>[1 p.3]</sup></u>

Thématiques Europe ; Sport et santé ; Santé publique - Général

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2004/05-06-16.312@2004.06.05



## Vu la Constitution;

Nos instruments de ratification à l'accord entre la Communauté européenne et la Principauté de Monaco sur l'application de certains actes communautaires au territoire de la Principauté de Monaco, fait à Bruxelles le 4 décembre 2003, ayant été déposés le 17 décembre 2003 auprès du Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne, ledit accord recevra sa pleine et entière exécution à compter du 1er mai 2004, date de son entrée en vigueur à l'égard de la Principauté de Monaco.

## **Notes**

## Liens

- 1. Journal de Monaco du 4 juin 2004
  - ^ [p.1] https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2004/Journal-7654